



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Plan climat vaudois se déploie à une cadence soutenue

Le Plan climat vaudois, adopté il y a deux ans, se déploie à une cadence soutenue. Afin de poursuivre son action, il propose un nouveau train de mesures pour développer les espaces verts en ville, avec pour objectif de renforcer la qualité du paysage et de la nature dans le bâti, et de lutter contre les îlots de chaleur.

Après deux ans de mise en œuvre, sur la centaine de mesures prévues par le Plan climat de 1^{re} génération, près de 10% ont d'ores et déjà été mises en œuvre et plus de deux tiers sont actuellement en cours de réalisation. Quant aux mesures dites « d'impulsion », six décrets ont déjà été adoptés par le Grand Conseil et trois viennent d'être validés par le Conseil d'État. Ainsi, l'engagement du Conseil d'État de donner une impulsion rapide pour la protection du climat et de la biodiversité a été respecté et l'enveloppe des 173 millions de francs a été pleinement engagée.

Encourager les espaces verts urbains

Dans le but de poursuivre les objectifs du Plan climat, et afin d'encourager le développement des espaces naturels dans les communes vaudoises, le Conseil d'État propose au Grand Conseil un financement cantonal destiné à renforcer points d'eau et espaces verts dans les zones urbaines pour un montant de 4,5 millions de francs.

Enjeu important de l'adaptation aux changements climatiques, la nature dans les zones bâties permet notamment de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur, d'offrir des espaces de fraîcheur lors d'épisodes caniculaires, d'absorber efficacement dans les sols les précipitations importantes et de protéger le bâti des conséquences des épisodes climatiques extrêmes. Des milieux bâtis plus verts sont favorables en outre à la santé et à la qualité de vie de la population.

Le projet prévoit deux types de subventions. Pour les communes de moins de 6000 habitants d'abord, la subvention aura pour objectif l'arborisation, la désimperméabilisation des sols et des activités de conseil pour les transformations requises. Pour les communes de plus de 6000 habitants ensuite, le financement distribué visera principalement à soutenir des projets pilotes innovants en matière de création d'espaces verts de qualité et la mise en place d'une plateforme d'échange

intercommunale. C'est donc tant le renforcement de la qualité du paysage que la nature dans l'espace bâti qui est visé par ces subventions.

Nouveau bilan carbone pour le canton

Par ailleurs, un nouveau bilan carbone a été réalisé afin de dresser un état des lieux des émissions des gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble du canton. Le premier datant de 2015, ce nouveau bilan, basé sur les données de 2019, permet de mettre en évidence les émissions extraterritoriales notamment dues à la consommation de l'énergie, de l'alimentation et de biens et services. Ainsi, les émissions de GES totales pour le canton de Vaud atteignent près de 12,3 millions de tonnes de CO₂ annuelles. Cela représente plus de 15,2 tonnes d'émissions par habitant et par année.

Ce nouveau bilan sert d'ores et déjà de base factuelle de réflexion en vue de la deuxième génération du Plan climat vaudois attendue pour 2024

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DES, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS